



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, le 11 juillet 2012

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Projet d'agrandissement du LET à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Retour sur la rectification du MDDEP du 19 juin 2012

---

Madame,

Nous aimerions que vous portiez à l'intention de la commission notre étonnement suite à une rectification faite par le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), M. Jean Mbaraga lors de la séance du 19 juin 2012 et qui concerne les tableaux présentés à l'annexe II de notre mémoire.

En effet, M. Mbaraga a jugé bon de corriger nos propos en spécifiant que deux des cinq ententes décrites dans cette annexe avaient été faites dans le cadre de projets qui n'avaient pas été l'objet d'autorisation de la part du Conseil des ministres.

Or, l'objet de cette annexe est uniquement de faire ressortir les contenus des ententes recensées et signées entre des promoteurs privés et des gouvernements locaux et/ou régionaux dans le cadre de projets d'agrandissement ou d'établissement de lieux d'enfouissement technique. En aucune façon avons-nous fait allusion ou présenté ces ententes comme ayant été faites dans le cadre de projets dûment autorisés par le gouvernement. Qui plus est, cet aspect de la question n'a aucun rapport avec les informations que nous avons reproduites à cette annexe.

.../2

Aussi, nous comprenons alors mal la pertinence de cette rectification, car selon nous, elle n'apporte aucun élément additionnel dans le cadre des présentes audiences et cette annexe ne porte nullement préjudice au MDDEP. Toutefois, nous croyons qu'une telle rectification peut laisser croire que nous tenons des propos erronés, alors que le représentant du MDDEP fait référence à des arguments que nous n'avons tout simplement pas utilisés ni même sous-entendus.

Veuillez agréer, Madame Poliquin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Karel Ménard  
Directeur général

P.J.

Extrait des transcriptions de l'après-midi du 19 juin 2012 (document DT5, p. 68) :

**M. JEAN MBARAGA :**

(...)

*Deuxième rectification. Dans le mémoire qui a été déposé hier par le Front commun pour la gestion écologique des déchets, si vous allez dans le tableau, ils nous annoncent cinq projets. Il y a trois projets qui ont été autorisés par le Conseil des ministres, il y a deux autres projets qui sont sous étude, dont le projet justement de Waste Management. Le projet qu'il a nommé, quatrième projet, Estrie Enviropôle, le Conseil des ministres ne se prononcera pas là-dessus parce que le promoteur a retiré son projet. Il y avait un problème majeur. C'est que lui demandait un projet de 600 000 tonnes par année, alors que la MRC, dans son PGMR, n'acceptait pas plus que 50 000 tonnes par année.*

.../3

## ANNEXE II

### Recension de différentes ententes dans le cadre de projets d'implantation ou d'agrandissement de lieux d'enfouissement technique

#### 1- Saint-Thomas de Joliette (Groupe EBI)

Tonnage annuel: 650 000 /700 000 tm

##### a) Entente avec la MRC de Joliette:

- 3 600 000 \$ sur 25 ans (144 000 \$/an).
- Bonus monétaire si plus de 560 000 m<sup>3</sup> par an sur 5 ans.
- Tarif de 29,95 \$/tm pendant 25 ans pour les déchets des municipalités de la MRC

##### b) Entente avec la municipalité de Saint-Thomas:

- 250 000 \$ à la signature.
- 250 000 \$ à la fin de la période d'appel de la CPTAQ.
- 400 000 \$ après le premier mois d'opération.
- Gratuité d'enfouissement.

**Contrepartie:** La MRC doit appuyer le promoteur dans toutes ses démarches visant le projet d'agrandissement

#### 2. Browning-Ferris Industries (BFI) (Terrebonne, secteur Lachenaie)

Tonnage annuel: 1 300 000 tm

##### Entente avec la municipalité de Terrebonne:

- 1,10 \$/tm pour les déchets de l'extérieur de la MRC des Moulins.

#### 3- Waste Management (Sainte-Sophie)

Tonnage annuel: 1 000 000 tm

##### a) Entente avec la Municipalité de Sainte-Sophie:

- Redevance annuelle de 1 000 000 \$ (1,00 \$/tm).

##### b) Entente avec la MRC de La Rivière-du-Nord :

- 50 000 \$/an de 2008 à 2017.
- 17 \$/tm pour les déchets de la MRC.

**Contrepartie:** Droit de regard de la MRC établi à 1 million de tonnes métriques.

## ANNEXE II (Suite)

### 4- Estrie Enviropôle (projet de convention) (Asbestos)

Tonnage annuel projeté: 600 000 tm

#### a) Projet d'entente avec la MRC des Sources :

- Redevances de 1,50\$/tm
- 17 \$/tm pour les déchets de la MRC

#### b) Projet d'entente avec la Ville d'Asbestos:

- Redevances 1,00 \$/tm

**Contrepartie:** Les corps publics, municipalités, MRC/Régie, verront pour leur part à faire tout ce qui est nécessaire, dans le cadre de leurs ressources et compétences, à la réalisation et à la promotion d'un tel projet. (...) De même, les obligations du promoteur à la présente sont conditionnelles à l'octroi par les autorités compétentes de toutes les autorisations requises à la réalisation du projet mis de l'avant par le Promoteur.

### 5- Waste Management (Saint-Nicéphore) (2012)

Tonnage demandé: 600 000 tm

#### a) Entente avec la Municipalité de Drummondville:

- Redevance de 0,25 \$/tm sur chaque tonne de déchets domestiques de la MRC au-delà de 35 000 tm/an (la MRC en a produit 32 243 en 2011)

#### b) Entente avec la MRC de Drummond :

- Mise à disposition d'un espace pour un éco-centre de 6 000 tm/an, incluant un lieu de dépôt pour RDD de 120 tm/an
- Engagement à participer aux appels d'offres de la MRC sur les matières organiques
- 37,50 \$/tm pour les déchets d'origine domestique des municipalités de la MRC.
- Redevance de 0,75 \$/tm (max de 450 000 \$/an)

**Contrepartie:** Modifier le droit de regard de la MRC afin de permettre l'enfouissement de 600 000 tonnes métriques annuellement.